



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers
présentée par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est
sur la commune de Saint-Pandelon

Par arrêté du **16 AOÛT 2022**, une enquête publique portant sur le projet susvisé d'une durée de 31 jours est prescrite du lundi 12 septembre 2022 à 9h00 au mercredi 12 octobre 2022 inclus à 12 h 00 présenté par la Compagnie des salins du Midi et des salines de l'Est (site de Dax) dont le siège social est situé à CLICHY (92115).

Au terme de la procédure, la préfète des Landes est l'autorité compétente pour statuer sur cette demande d'autorisation environnementale par arrêté, après avoir recueilli l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Philippe LAFITTE ; en cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :
<http://www.landes.gouv.fr/icpe-processus-autorisation-r594.html>.

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête publique dans le contenu et le titre du courrier électronique ;

- sur support papier, à la mairie de Saint-Pandelon, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture :

le lundi de 14h00 à 18h00

les mercredi et vendredi de 08h00 à 12h00

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;

- sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Saint-Pandelon.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact et son résumé non technique, un résumé non technique de l'étude de dangers.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de Saint-Pandelon, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Saint-Pandelon :

lundi 19 septembre 2022

vendredi 30 septembre 2022

mercredi 12 octobre 2022

de 14 h 00 à 17 h 00

De 9 h 00 à 12 h 00

De 9 h00 à 12 h 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Saint-Pandelon, en préfecture et sur le site internet de la préfecture des Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Dominique DUPUIS, directeur de la saline de Dax – Tél : 05.58.56.44.02

Mail : ddupuis@salins.com

Mont-de-Marsan, le **16 AOUT 2022**

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général



Daniel FERMON